

Règlement de l'Arly Cimes Trail

ARTICLE 1 : PRÉSENTATION

L'Arly Cimes Trail est organisé par l'Office de Tourisme du Val d'Arly / Bureau de Crest-Voland Cohennoz. L'épreuve aura lieu le dimanche 23 Juin 2019.

La course hors stade de type trail découverte se déroulera entre 1200 et 1700 mètres d'altitude.

2 parcours sont proposés :

- **L'ARLY CIMES TRAIL** : 27 km - 1600 m de dénivelé +
Ouvert à tous dès 20 ans. Départ 8h
- **TRAIL DUO** : 13 km - 650 m de dénivelé +
Réservé aux équipes de deux (femmes, hommes ou mixtes) dès 16 ans. Départ 8h45

Pour plus de renseignements sur la course ou le présent règlement, contactez l'organisateur :

Tél : 04 79 31 62 57 ou par courriel : info@crestvoland-cohennoz.com

ARTICLE 2 : ORGANISATION

- Les secours sont assurés par un organisme agréé par le ministère de l'intérieur.
- Une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses.
- En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, l'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve (même en cours) ou de l'annuler.
- Les parcours (et les distances) sont donc indicatifs.
- Des Bénévoles sont aux intersections et principaux changements de direction.
- Le Balisage est en place le long du parcours.
- La durée de l'épreuve est limitée à 5h.

ARTICLE 3 : PROGRAMMATION DES RÉSULTATS ET RÉCOMPENSES

Il n'y a pas de catégories d'âge. La remise des prix aura lieu à l'issue des courses.

Seront récompensés :

- Les 10 premiers hommes et les 10 premières femmes de l'Arly Cimes Trail.
- Les 5 premières équipes féminines, hommes et mixtes du Trail Duo.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT

L'engagement n'est accepté qu'accompagné :

1) De la **photocopie de la licence F.F.A.** ou de la **photocopie du certificat médical**, datant de **moins d'un an** à la date de la course, attestant de l'aptitude à pratiquer la course à pied en compétition.

2) **Du paiement des droits d'inscription :**

Pré - inscription jusqu'au vendredi 21 Juin 2019 à 17h

- Inscription course 27km Arly Cimes Trail : *ouverte à tous à partir de 20 ans - 22€ (repas compris)*
- Inscription course 13km Trail Duo : *dès 16 ans par équipe de deux femme/ homme ou mixte - 26 € (soit 13€/personne)- (repas compris)*
- Inscription course « Trail des Croués » : *ouverte aux enfants de 8 à 15 ans – 6€ (repas non compris)*
- Inscriptions Clubs : un dossard pour la course 27km Arly Cimes Trail offert à partir de 6 inscrits de la même structure au 27km ou au 13km Trail Duo *(repas compris)*.
- **Repas supplémentaire accompagnateur(s) ou enfant(s) : 10€**

Inscription à l'Office de Tourisme le samedi 22 Juin (9h-12h) et sur place le dimanche 23 Juin de 6h30 à 7h45 :

- Inscription course 27km Arly Cimes Trail : ouverte à tous à partir de 20 ans - 25 € (repas compris)
- Inscription course 13km Duo : dès 16 ans par équipe de deux femme / homme ou mixte - 30 € (soit 15€ /personne) - (repas compris)
- Inscription course « Trail des Croués » : Ouverte aux enfants de 8 à 15 ans – 8€ (repas non compris)

3) D'un justificatif d'âge pour les non licenciés (L'âge est souvent inscrit sur le certificat médical).

4) Du bulletin d'inscription.

Pour l'inscription Clubs : un seul bulletin d'inscription et un seul règlement (à partir de 6 inscrits)

5) De l'autorisation parentale pour les mineurs.

Clôture des engagements 45 minutes avant le départ, limité à 450 participants au total.

La validation de l'engagement équivaut à l'acceptation du présent règlement.

Les inscriptions sont enregistrées à l'adresse suivante :

Office de Tourisme du Val d'Arly / Bureau de Crest-Voland Cohennoz

81, place du Bouloz – 73590 Crest-Voland.

(Chèques à l'ordre de la « Régie de recettes de l'Office de Tourisme du Val d'Arly »).

La remise des dossards aura lieu le samedi de 9h à 12h ou le dimanche de 6h30 à 7h45 à l'Office de Tourisme

Les participants s'engagent à se plier aux exigences du service d'ordre et à porter le dossard avec les sponsors apparents sous peine de disqualification.

ARTICLE 5 : MATÉRIEL

Les concurrents doivent être chaussés et habillés en conséquence, les températures peuvent varier entre 0°C et 25°C (collant long, blouson thermique, gants, bonnet, fibres synthétiques de préférence).

L'organisation se réserve le droit de refuser le départ à un concurrent qui ne serait pas assez équipé contre les conditions climatiques.

Il est obligatoire d'avoir au moins 0.5 litre d'eau sur soi et un gobelet.

Ravitaillement hors zone, assistance et chiens non autorisés. Les bâtons sont acceptés.

ARTICLE 6 : ABANDON

Tout concurrent qui abandonne devra obligatoirement remettre son dossard au contrôle d'arrivée. Tout dossard non restitué entraînera des poursuites.

Tout abandon doit être signalé au plus vite à l'organisation (Poste de Contrôle course ou bénévoles).

ARTICLE 7 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard (ou dossard recouvert par vestes etc.)
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Des contrôles de passage (CP) sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle de passage manqué sur une section entraîne la disqualification du coureur.
- Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détrit, nutrition sportive etc...)

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais comportement.

ARTICLE 8 : COMMODITÉS

Inscriptions sur place : Le dimanche 23/06 de 6h30 à 7h45 à l'Office de Tourisme.

Départ à La Logère

- Parkings à proximité : Logère, Village.
- Accès : Depuis Notre Dame de Bellecombe : 200m après l'église, route d'Entre deux villes. Depuis Ugine : prendre à gauche entrée village direction centre village.
- Un ravitaillement est prévu durant la course (solide et liquide pour le 27km, liquide seulement pour le 13km).
Un ravitaillement est aussi prévu à l'arrivée de la course (solide et liquide).

ARTICLE 9 : SÉCURITÉ

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 10 : ÉTHIQUE

Chaque concurrent s'engage à :

- Prendre le départ dans un esprit sportif et loyal.
- Parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.
- Respecter les membres de l'organisation et les autres concurrents.
- RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

ARTICLE 11 : MÉDIATISATION

Tout participant autorise les organisateurs, ainsi que les ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'une des épreuves, et ce pour une durée illimitée.

Dans le cas contraire, merci de vous manifester au moment de l'inscription.

ARTICLE 12 : ASSURANCE

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs.

ARTICLE 13 : MODIFICATIONS/ANNULATION

L'inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence au départ. Seuls les concurrents malades justifiant d'un certificat médical de moins de quatre jours à la date de l'épreuve seront remboursés. Si pour n'importe quelles raisons, l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, le remboursement ne pourra pas excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, qu'ils soient de route ou d'hébergement. Il appartient à chacun, en cas de situation météorologique mauvaise, de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet, mailing, Facebook.